



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
13	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
14	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
15	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
16	MERY	FONTAINE Nathalie	
17	MOUXY	PERSON Armelle	
18	ONTEX	CARRIER Christiane	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
21	SAINT OURS	ALLARD Louis	
22	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
23	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
24	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
25	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
26	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
27	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 JUIN 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 17 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 2 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2024
Exécutoire le : 09 JUIL. 2024
Publiée / Notifiée le : 09 JUIL. 2024
Visée le : 09 JUIL. 2024

EAU POTABLE
**Réalisation d'un bardage en bois local dans le cadre
de la construction d'un réservoir de Corsuet
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Monsieur le Président rappelle le projet du Barreau Est avec la construction des nouveaux réservoirs de Corsuet Haut de 2000 m³, de Corsuet Bas de 2000 m³ et d'une nouvelle station de pompage de 360 m³/h en eau potable sur la commune d'Aix-Les-Bains.

Pour la réalisation d'une partie des travaux cités ci-dessus et dans le cadre de l'intégration architecturale du réservoir de Corsuet Haut, la chambre de vannes ainsi que les cuves du réservoir seront recouvertes d'un bardage bois de type mélèze certifié « Bois des Alpes ».

Le montant du bardage bois s'élève à 66 405.00 € HT.

Ce projet pourrait bénéficier d'un dispositif de soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'utilisation de bois local dans la construction, à hauteur de 20 % du montant du lot bois, soit une subvention s'élevant à 13 281.00 €.

Le reste à charge pour Grand Lac serait ainsi de 53 124.00 € HT (63 748.80 € TTC).

Les crédits sont ouverts en investissement au budget Eau Potable, opération n° 16AP et sont inscrits au budget 2024.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et le cas échéant auprès de tout organisme susceptible d'accompagner la réalisation de ce projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport et le projet de mise en œuvre d'un bardage en bois local dans le cadre de la construction d'un réservoir de Corsuet,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et le cas échéant auprès de tout organisme susceptible d'accompagner la réalisation de ce projet.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 26
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 2 juillet 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 14 : Réalisation d'un bardage en bois local dans le cadre de la construction d'un réservoir de Corsuet -
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Date de transmission de l'acte : 09/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2024

Numéro de l'acte : d5076 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240702-d5076-DE

Date de décision : 02/07/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions